



ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

publié le 07/09/2022

Rentrée 2022

Membres de la communauté éducative, les parents d'élèves participent, par leurs représentants élus, aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement. Le Conseil d'Administration est une instance dans laquelle les représentants des parents d'élèves peuvent s'impliquer dans le fonctionnement de l'établissement, en lien avec les autres membres de la communauté éducative.

Par décision du Conseil d'Administration, il a été décidé que le vote aurait lieu exclusivement par correspondance en ce qui concerne le collège JEAN HAY, et, ce, en vertu de l'article R.421-30 du Code de l'Éducation.

Le scrutin se déroulera vendredi 7 octobre 2022 (fermeture du bureau de vote à 12h00).

L'établissement de la liste électorale sera fait le vendredi 16 septembre.

La date limite de dépôt de candidatures est le lundi 26 septembre (auprès du secrétariat de Direction de l'établissement).

Le matériel de vote sera remis aux élèves vendredi 30 septembre.

C. LALLEMENT,
Principale



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.